



**COMMUNE D'EVIONNAZ  
(Valais)**

**CONVOCATION**

L'assemblée primaire est convoquée pour le **dimanche 20 octobre 2019** à l'effet de procéder à :

- L'élection de huit député(e)s au Conseil national (CN)
- L'élection de deux député(e)s au Conseil des Etats (CE)

**Scrutin de ballottage**

Cas échéant, le scrutin de ballottage pour l'élection au **Conseil des Etats** aura lieu le dimanche **3 novembre 2019**.

**Bureau de vote**

L'électeur(trice) qui entend exercer son droit civique au bureau de vote doit se présenter avec la **feuille de réexpédition qui tient lieu de carte civique** et le matériel de vote reçu à domicile.

Le bureau de vote sera ouvert selon l'horaire suivant :

Scrutin du dimanche 20 octobre 2019	10h00 - 11h00
Scrutin de ballottage du dimanche 3 novembre 2019	10h00 – 11h00

**Vote par correspondance**

Vous pouvez voter par correspondance de 2 manières :

- En adressant votre envoi suffisamment affranchi à l'Administration communale par l'intermédiaire de la poste.
- En déposant l'enveloppe de transmission dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal, tous les matins de 10h00 à 12h00, le mardi et le jeudi après-midi de 16h00 à 18h00 ainsi que le vendredi 18 octobre 2019 et le mercredi 30 octobre 2019 de 16h00 à 17h00.
- **Le dépôt dans la boîte à lettres de la commune n'est pas autorisé et le vote est considéré comme nul.**
- **La feuille de réexpédition doit impérativement être signée, sous peine de nullité.**

Evionnaz, septembre 2019

L'Administration Communale